



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Yvelines**

Cabinet du directeur académique
Tél : 01 39 23 60 02
Mél : ce.ia78.cabinet@ac-versailles.fr

Guyancourt, le 19 novembre 2020

19, Avenue du centre
78580 Guyancourt

Madame,

En réponse à votre courrier du 16 novembre, je vous informe que, dans son avis du 17 septembre 2020, le Haut conseil de la santé publique a souligné que les masques grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l'AFNOR (tels que ceux que le Ministère de l'Éducation nationale fournit à ses agents) garantissent un niveau de filtration élevé et sont suffisamment protecteurs dans le contexte scolaire. Le seul fait qu'un enseignant porterait un masque de ce type et non un masque chirurgical ne doit donc en aucun cas conduire à considérer que ce personnel est insuffisamment protégé.

Aux personnels dits "vulnérables", le ministère de l'Éducation nationale fournit également des masques chirurgicaux de type 2.

Les masques de type FFP2 sont réservés aux personnels soignants.

En espérant avoir apaisé vos inquiétudes, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
Directeur des services départementaux
des Yvelines

Luc PHAM

A Mme Alexandra Strelow
Professeure agrégée d'Allemand
S/c de M. le Proviseur
Lycée Franco-Allemand - BUC